

OA-accréditation-AFU
Organisme agréé d'accréditation des urologues

ICFuro Intergroupe
Coopérateur Francophone
de recherche en Onco-Urologie

AFU ASSOCIATION
FRANÇAISE
D'UROLOGIE



Syndicat
National des
Chirurgiens
Urologues
Français



Association
Française des
Infirmières et
Infirmiers en
Urologie

APPEL À PROJETS POUR LA BOURSE URORISQ 2021

Date limite de soumission des projets :

19 septembre 2021 – minuit

afu@afu.fr

Sommaire

Promoteur	3
Justification de l'appel à projets	3
Objectifs de l'appel à projets	4
Champs de l'appel à projets	4
Thématiques générales	4
Orientation des thèmes au titre de l'année 2021	5
Équipes concernées	6
Conditions de candidature	6
Bénéficiaires de la bourse	6
Présentation des projets	7
Déroulement du projet et valorisation	8
Appel à candidature	8
Dossier de candidature	9
Sélection des dossiers	10
Calendrier	11
Financement	11
Propriété intellectuelle	12

Promoteur

L'organisme agréé d'accréditation de l'Association Française d'Urologie (OA-accréditation-AFU) souhaite décerner annuellement une à deux bourses en vue d'accompagner la réalisation d'un travail de recherche sur la qualité des pratiques et la gestion des risques en Urologie.

Une collaboration est mise en place avec l'Association Française des Infirmières et Infirmiers d'Urologie (AFIIU) pour susciter des démarches collaboratives associant les équipes médicales et soignantes sur cette thématique.

Justification de l'appel à projets

La gestion des risques associés aux soins en établissement de santé relève d'une démarche collective. Diverses études montrent le caractère fréquent, parfois grave, souvent évitable, des événements indésirables survenant au décours des soins. Leur origine est le plus souvent secondaire à des défauts d'organisation, de coordination, de vérification ou de communication du fait d'une insuffisance ou d'un manque de culture commune de sécurité. Les analyses approfondies montrent qu'un événement grave associé aux soins est systématiquement lié à la combinaison de causes variées, issues de la sphère du soin, mais aussi de son environnement, immédiat ou plus lointain

L'OA-accréditation-AFU s'est engagé dans des démarches globales et spécifiques de gestion des risques pour assurer la sécurité des patients, et en particulier diminuer le risque de survenue d'évènements indésirables associés aux soins en urologie.

Les urologues français ont montré leur intérêt pour la gestion des risques médicaux au travers des actions de l'AFU et du SNCUF dont certaines actions en ce domaine sont décrites dans le Référentiel Risque Urologie par la Commission Risque Urologie. Sur les 1200 urologues français, 450 sont engagés dans la démarche d'accréditation proposée par l'OA-accréditation-AFU. Près de 60 équipes d'accréditation sont constituées, les autres urologues participant à la démarche en individuel. Ils travaillent tous au quotidien avec leurs collègues et équipes soignantes dans leurs cabinets, services et établissements à des démarches de gestion des risques pour diminuer le risque de survenue d'évènements indésirables pour les patients dont ils ont la charge, notamment dans le cadre de la certification des établissements de santé.

Dans ce cadre, les urologues engagés dans l'accréditation évaluent et améliorent leur pratique professionnelle. La démarche contribue à la validation de leur développement professionnel continu.

L'OA accréditation AFU souhaite encourager et valoriser ces attitudes en lançant un appel à projets de gestion des risques en urologie privilégiant une vision globale et interactive au sein de l'établissement de Santé et une capacité de transposition de projets pilotes vers les autres groupes d'urologues français.

Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projet est destiné à promouvoir la recherche sur la qualité des soins dans les unités d'urologie des établissements de santé, publics, privés ou ESPIC¹.

Son but est de favoriser la réalisation d'actions concrètes évaluées sur la qualité des soins en urologie.

Ces travaux seront ensuite diffusés nationalement à tous les urologues et leurs équipes de soins sous forme d'état des connaissances et des pratiques, accompagnés d'outils validés pour leur permettre :

- de connaître les actions de leurs pairs dans des pratiques similaires
- d'évaluer et améliorer la qualité actuelle de leurs pratiques et la gestion des risques en urologie dans leur(s) établissement(s) de santé ;
- de mesurer l'impact des changements de pratiques sur la performance des équipes d'urologie et la qualité des soins prodigués aux patients.

Champs de l'appel à projets

Thématiques générales

Tous les champs d'activité de l'urologie sont admis.

Le travail de recherche devra concerner la qualité des pratiques et la gestion des risques en urologie et faire valoir une implication pratique dans l'activité des

¹ Établissement de santé privé d'intérêt collectif

urologues et des équipes de soins. Il devra préférentiellement intégrer la notion d'équipe, médicale et soignante.

Ce programme comprendra donc les dimensions :

- des soins et des pratiques : qualité et sécurité des soins, prévention, analyse et gestion des événements indésirables liés aux soins, impact des recommandations sur la qualité et l'efficacité des pratiques ;
- des organisations hospitalières : gestion des équipes, collaborations interdisciplinaires et interprofessionnelles, évaluation des organisations, impact des recommandations sur la qualité et l'efficacité des organisations.

Orientation des thèmes au titre de l'année 2021

En 2021, les thèmes concerneront plus précisément :

- La mesure de l'impact des recommandations (AFU ou autres) sur la qualité et la sécurité des pratiques urologiques ;
- L'évaluation des modalités d'organisation favorisant la coordination intra-hospitalière des soins en urologie, notamment dans le cadre du développement de la chirurgie ambulatoire ;
- La mesure d'impact des modalités d'information des patients et de leur entourage en urologie ;
- L'impact des démarches d'éducation thérapeutique sur la qualité et la sécurité des soins en urologie ;
- L'impact réel des démarches d'incitation à la qualité sur la sécurité et la qualité des soins en urologie : DPC, accréditation des médecins, réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP), check-lists, revue de morbi-mortalité (RMM), audit et évaluation des pratiques professionnelles (EPP), participation à des registres et observatoires, vigilances, démarches d'analyse de pertinence, ...).

Les projets libres restent acceptés. La bourse URORISQ reste ouverte à des projets ne relevant pas des thématiques mentionnées ci-dessus. L'objectif est de permettre à des projets intéressants sur le plan de la recherche en qualité et sécurité des soins de pouvoir être soumis. Les promoteurs devront alors veiller à apporter la preuve de l'intérêt de leur projet dans la thématique choisie en urologie.

Équipes concernées

Le projet pourra être réalisé dans un unique établissement de santé ou s'envisager dans une dimension inter-établissements.

Une attention particulière sera apportée :

- aux projets associant les équipes de soins pluri-professionnelles,
- aux projets inter-spécialités,
- aux projets intégrant l'objectif de transposer les actions d'amélioration des pratiques organisées et évaluées à d'autres équipes d'urologie.

Conditions de candidature

Bénéficiaires de la bourse

La bourse est attribuée à un service ou une équipe d'urologie, pour la réalisation d'un travail dans le domaine de la gestion du risque et de l'organisation et la qualité des pratiques concernant directement un ou plusieurs champs d'activité de l'urologie.

Le porteur de projet est :

- **un urologue, membre de l'AFU ou du SNCUF (Syndicat National des Chirurgiens Urologues Français), qui est inscrit dans la démarche d'accréditation.**
- ou un Chef de Clinique Assistant / Assistant / Interne DES (ayant accompli au minimum 3 années d'internat), membre de l'AFUF (Association Française des Urologues en Formation),
- ou un(e) IDE expert(e) en urologie (titulaire du DIU d'Infirmière Experte en Urologie),
ou un(e) IDE membre de l'AFIIU (Association Française des Infirmières et Infirmiers d'Urologie).

Les porteurs de projet doivent être à jour de leurs cotisations dans leur association référente. **Le projet doit associer au moins un urologue engagé dans la démarche d'accréditation et de gestion des risques développée par l'OA-accréditation-AFU.**

Dans tous les cas, le nom du porteur de projet cité dans le dossier de candidature doit être impérativement celui de la personne qui effectuera la recherche.

Un formulaire de déclaration publique d'intérêts, précisant notamment les éventuelles activités en lien avec le projet, devra être rempli et joint au CV du candidat. Les éventuels conflits d'intérêts seront appréciés par le jury.

La liste des personnes impliquées dans le projet sera associée à la présentation des sites où sera développé le projet (établissement(s), plateau technique, unité d'hospitalisation, consultation...). Ces personnes devront signer un document d'acceptation de leur contribution aux démarches décrites et accepter de transmettre leur DPI, si elle était estimée nécessaire par le jury.

Présentation des projets

Les projets présentés ne peuvent être éligibles que s'ils relèvent d'une démarche de recherche dans le domaine de la qualité et de la gestion des risques en urologie. Ils doivent être structurés de façon rigoureuse et comporteront :

- une présentation du contexte et une justification scientifique du projet,
- les hypothèses et objectifs du projet,
- la méthodologie de mise en œuvre :
 - les étapes clés et le calendrier,
 - la population concernée,
 - l'intervention et éventuellement l'intervention comparée,
 - les critères de jugement,
 - les modalités de l'étude statistique,
- les ressources humaines/matérielles existantes et celles devant être financées par la bourse,
- les résultats attendus et leur évaluation,
- le plan de communication et de valorisation.

Selon la thématique du projet, l'appui d'une équipe de méthodologistes et biostatisticiens peut être requise.

Le déroulement du projet s'établira au maximum sur deux ans.

Déroulement du projet et valorisation

Le bénéficiaire du projet est responsable devant l'OA-accréditation-AFU de la mise en œuvre du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers, et du versement de l'ensemble des fonds aux équipes participantes pour la réalisation du projet.

Un rapport scientifique et financier devra être soumis au terme du projet. Un rapport intermédiaire devra être adressé après un an, précisant les conditions d'avancement du projet.

Le projet devra être présenté après son acceptation et au terme du projet aux participants du forum de l'OA-accréditation-AFU lors du Congrès Français d'Urologie (CFU) ou aux journées Urorisq et si pertinent aux journées infirmières du congrès.

Une publication devra être assurée dans Progrès en urologie (ou Progrès en Urologie - formation continue), ou une revue infirmière.

L'ICFuro (Intergroupe Coopérateur Francophone de recherche en onco-Urologie²) sera informé des projets ayant trait à l'Onco-Urologie. L'ICFuro pourra décider d'en soutenir la réalisation s'ils répondent à ses axes de développement.

Modalités de candidature

Appel à candidature

L'appel à projet (AAP) sera lancé chaque année. Une thématique spécifique pourra être choisie pour l'AAP selon les objectifs de l'OA-accréditation-AFU.

² L'ICFuro réunit les groupes coopérateurs, sociétés savantes et chercheurs engagés dans la recherche clinique, fondamentale et translationnelle en onco-urologie, en France et dans les pays francophones. Le consortium ICFuro souhaite promouvoir toutes les facettes de la recherche en onco-urologie et faire émerger des protocoles interdisciplinaires de recherche d'envergure. L'ICFuro été labellisé par l'INCa en avril 2015.

L'AAP sera publié sur Urofrance et sur les supports de communications AFU (lettres info AFU)

Les formulaires de rédaction seront téléchargeables sur Urofrance (<http://urofrance.org/accueil.html>). Les urologues membres de l'AFU et les membres de l'AFUF recevront un mail à l'adresse indiquée sur leur fiche individuelle de l'annuaire AFU (consultable et modifiable en ligne).

Les IDE membres de l'AFIIU seront contactés par l'AFIIU pour susciter le dépôt de projets dont les soignants seraient à l'origine.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera rédigé en français. Il comportera :

- une fiche « résumé »,
- une description détaillée du projet (annexe n° 1),
- la demande financière circonstanciée (annexe n° 2),
- l'avis favorable du directeur de l'établissement de santé et du responsable du service chargé de la qualité sur le projet et leur garantie que les sommes attribuées seront entièrement dédiées au projet et à l'équipe (annexe n° 3),
- l'avis favorable du chef de service ou des chefs de service concernés par le projet (annexe n°4),
- La liste des intervenants dans le projet et leur acceptation de contribuer à la réalisation du projet (tableau d'émargement en annexe n°5),

Le dossier complet sera adressé par le responsable du projet par voie électronique, exclusivement au format Word, à la Maison de l'Urologie (afu@afu.fr). **Un accusé de réception sera envoyé par l'AFU**, pour validation du dossier de candidature. Le candidat devra prendre contact avec la déléguée générale de l'AFU s'il n'a pas reçu cet accusé dans la semaine suivant l'envoi du projet (tél. 01 45 48 06 09 ; fax 01 45 48 12 92).

Dans le cas où la taille de ces dossiers électroniques dépasserait 5 Mo, ils devront faire l'objet d'envois fractionnés si leur réception n'a pas été confirmée.

Les dossiers hors délais ou incomplets, ainsi que ceux qui ne respecteraient pas les procédures précisées ci-dessus, seront enregistrés mais ne seront pas soumis à la procédure de sélection.

Sélection des dossiers

La sélection des dossiers sera effectuée par un jury qui procédera à l'examen de chaque dossier de candidature. Le jury sera constitué :

- De 2 représentants du pilotage de l'OA-accréditation-AFU,
- du responsable du Comité des Pratiques Professionnelles de l'AFU (ou son représentant),
- d'un représentants du SNCUF,
- de la méthodologiste de l'AFU / ICFuro (Intergroupe coopérateur francophone en onco-urologie),
- d'un représentant(e)s de l'AFIIU.
- d'un(e) représentant(e) de l'AFUF

Les membres du jury s'engagent à respecter les dispositions déontologiques et à déclarer tout lien d'intérêt. Ils ne participeront pas à la cotation d'un projet émanant de leur équipe.

Le jury pourra écarter d'emblée les dossiers ne répondant pas aux critères de l'appel à projets.

Au terme de ses travaux, le jury proposera une liste hiérarchisée des projets susceptibles d'être retenus, éventuellement assortie pour certains projets de suggestions d'ajustements ou de modifications.

Il sélectionnera le(s) projet(s) à financer qui sera(ont) présenté(s) au pilotage de l'OA-accréditation-AFU qui aura à valider ce choix. Le projet sera présenté au CA de l'AFU et intégré dans la liste des bourses « AFU ».

Cette sélection pour la bourse URORISQ ne saurait dispenser les promoteurs des autres démarches et/ou autorisations nécessaires à la réalisation du projet (CPP, CNIL, etc...). Le projet devra en tout état de cause respecter les dispositions réglementaires en vigueur et sur un plan plus général, les aspects éthiques et déontologiques.

Calendrier

La date limite d'envoi des dossiers de la bourse URORISQ est fixée au 19 septembre 2021.

La réunion des membres du jury est prévue **fin septembre 2021**. Le jury pourra travailler par conférence téléphonique ou visio-conférence.

L'annonce des résultats de l'AAP sera faite au moment du congrès Français d'urologie.

Une présentation des projets retenus sera faite lors du forum OA-accréditation-AFU ou de la journée Urorisq, et éventuellement lors des journées infirmières du Congrès Français d'Urologie.

Financement

La somme de 5 000 € HT sera allouée au responsable de chacun des projets retenus.

La notification des crédits interviendra dès remise de la bourse.

Cette somme devra financer directement l'évaluation des pratiques. Un budget prévisionnel devra être joint au projet. Un relevé de comptabilité décrivant l'usage des fonds sera joint aux comptes-rendus intermédiaire et final du projet.

Le coordonnateur du projet veillera à l'évaluation rigoureuse des moyens financiers demandés et à la bonne affectation et utilisation des dotations allouées dans le cadre de la bourse URORISQ.

Les financements complémentaires obtenus pour le projet devront être précisés, qu'ils soient prévus dès sa conception ou soient obtenus au fil du projet.

La bourse pourra être versée à une personne, à une association ou à un établissement. Le bénéficiaire devra s'acquitter de ses obligations fiscales, Il devra certifier qu'elle sera utilisée intégralement pour le projet et accepter d'en présenter la traçabilité à la fin du projet. Ces crédits n'ont pas de caractère pérenne. Ils donnent lieu à un suivi spécifique de l'OA-accréditation-AFU.

Le coordonnateur du projet procèdera à l'affectation de ces crédits auprès des établissements éventuellement associés, selon les modalités définies par voie de convention conclue avec ces derniers.

Selon la durée du projet, un ou des rapports intermédiaires seront demandés au responsable du projet. Au terme du projet, un rapport final sera impérativement remis à l'OA–accréditation-AFU et fera l'objet d'une évaluation.

En cas de non-respect ou déviation manifeste des conditions d'attribution de la bourse URORISQ, la restitution des sommes engagées par l'OA-accréditation-AFU pourrait être réclamée.

Propriété intellectuelle

L'AFU ou l'AFIIU ne sont pas titulaires des droits d'auteur sur le projet, toutefois, les modalités de reproduction, adaptation, publication, traduction ou diffusion seront communiquées, pour information, à l'AFU.

Toute communication écrite ou orale concernant les projets subventionnés par la bourse URORISQ devra obligatoirement mentionner l'AFU, l'OA-accréditation-AFU et l'AFIIU, l'ICFuro si pertinent, ainsi que l'appel à projets URORISQ et les conditions de financement du projet.

Une communication sera requise au Congrès Français d'Urologie, session urologue ou infirmière, ou lors de la journée Urorisq et une publication devra être proposée au journal français Progrès en Urologie.
